

# Petit glossaire de l'écologie

## Le VOCABULAIRE

### d'une idéologie

**Anne Lifshitz-Krams**

Chercheur au CNRS

**S**i l'écologie est une discipline relativement nouvelle, le vocabulaire qui l'accompagne est pléthorique. Nous avons essayé d'être exhaustifs tout en faisant un tri nécessaire pour que le document tienne dans l'espace imparti. Il n'a pas été aisé de faire un choix dans la surabondance des instances et des textes au niveau national et international, comme dans ce nouveau vocabulaire – souvent éthique et culpabilisant autour de la « bonne citoyenneté écologique » – qui fait partie aujourd'hui de notre vie au point d'être inclus aussi bien dans les grands projets des pouvoirs publics que dans le plus infime détail de notre vie privée. Nous n'avons par principe cité aucun nom propre, sauf s'agissant de personnes ayant donné leur nom à une loi ou une méthode. Nous avons de même éliminé des notions trop techniques. Un mot aussi fondamental que le mot « nature » a été volontairement exclu, tant il aurait nécessité de développements philosophiques. Nous avons aussi fait le choix, qui peut être critiqué, de donner ces définitions avec un minimum de commentaires. Certains trouveront probablement que certaines entrées sont inutiles, d'autres remarqueront certainement des omissions « criantes ». C'est la loi du genre.

## A comme...

**Abondance** : Nombre d'individus d'une espèce donnée. L'abondance relative est le rapport du nombre d'individus d'une espèce au nombre d'individus de toutes les espèces présentes dans un espace

**Acclimatation/Adaptation** : Processus et résultat de l'ajustement au cours du temps d'un organisme vivant ou d'une société aux conditions d'un environnement donné, ce qui lui permet de survivre, de se reproduire et de se développer. Cette adaptation peut être morphologique, physiologique ou comportementale.

**Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)** : Etablissement public Créé en 1991 sous la tutelle des ministres chargés de la recherche, de l'écologie et de l'énergie. Il a pour mission de relayer la politique de l'état pour la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie, la réduction de la pollution de l'air et du bruit.

**Agendas 21** : Plan d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la terre de Rio en 1992. Il énumère plus de 2 500 recommandations. En France, la démarche *Agenda 21* a donné lieu à un arsenal législatif, dont la Loi Voynet (voir plus bas) votée en 1999, la loi sur la coopération intercommunale (1999), la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU, 2000) ainsi que la loi d'orientation agricole (LOA, 1999) et la loi démocratie de proximité (2002).

**Agriculture biologique/raisonnée** : Fondée en réaction à l'agrochimie et définie depuis les années 1920, *l'agriculture biologique* est organisée et normalisée à l'échelle mondiale depuis 1972. Les agriculteurs biologiques veulent respecter les cycles naturels. Ils prônent le remplacement des engrais, herbicides ou insecticides par des alternatives naturelles et refusent les OGM. *L'agriculture « raisonnée »* définie par un décret du 25 avril 2002 vise à une meilleure prise en compte de l'environnement et des exigences sanitaires par les exploitants tout en optimisant les rendements. Elle doit respecter 103 exigences nationales.

**Agrocarburants/biocarburants/biogaz/carburants verts** : Gaz, huile ou alcool, obtenus à partir de matières organiques, par opposition aux carburants issus de ressources fossiles. Les premiers sont comme leur nom l'indique produits à partir de l'agriculture. Les seconds plutôt de débris végétaux, d'excréments d'animaux ou du recyclage de certaines ordures ménagères. On en est aujourd'hui à la troisième génération avec l'utilisation de micro-algues. Malgré la logique du recyclage, ils sont aujourd'hui dénoncés par certains mouvements écologiques comme « catastrophes écologiques en puissance ». On leur reproche en effet d'être non seulement producteurs de gaz à effet de serre, mais aussi de favoriser les cultures de plantes fortement consommatrices d'engrais et de pesticides ainsi que d'être une menace pour l'agriculture des pays en voie de développe-

ment qui pourraient y être cantonnés. Les travaux sur la question sont actuellement contradictoires.

**Analyse du cycle de vie (ACV) ou écobilan :** Évaluation de l'impact d'un nouveau produit (service ou procédure) sur l'environnement pour sa fabrication (énergie et matières premières nécessaires à son élaboration), au cours de sa vie (consommation énergétique, rejets...), et jusqu'à sa fin de vie (décharge, incinération, recyclage...).

**Atmosphère :** Enveloppe gazeuse d'un corps céleste (dont la terre). Elle protège la vie sur Terre en absorbant le *rayonnement solaire* ultraviolet, en réchauffant sa surface, en retenant la chaleur (*effet de serre*) et en réduisant les écarts de température entre le jour et la nuit. L'*atmosphère sèche* est composée presque entièrement d'azote et d'oxygène, mais aussi de plusieurs gaz à l'état de traces, (argon, hélium), et de gaz qui influent sur le rayonnement (*gaz à effet de serre*), tels que le *dioxyde de carbone* et l'ozone. L'*atmosphère* contient également de la vapeur d'eau, en quantité variable.

## B comme...

**Bilan carboné :** Outil de comptabilisation des *gaz à effet de serre* nécessaires pour une activité donnée.

**Biodégradable :** Qualifie ce qui peut être naturellement décomposé soit par l'air, l'eau ou les bactéries et divers organismes vivants. Une fois décomposé, le produit biodégradable devient de l'humus, une matière qui est facilement assimilée par l'environnement.

**Biodiversité :** Diversité du monde vivant. Peut s'appliquer aussi bien à la diversité génétique au sein d'une espèce qu'au nombre des espèces différentes ou aux *écosystèmes* dans une même région.

**Biomasse :** 1-Poids ou volume total représenté par l'ensemble des matières organiques d'origine végétale ou animale dans un lieu donné. 2- Ensemble des matières organiques pouvant fournir de l'énergie par combustion.

**Biosphère :** Partie de notre planète abritant la vie.

## C comme...

**Carthagène (Convention) :** adoptée en 1983 sur la protection des mers contre la pollution.

**Carthagène (Protocole de) :** sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique, dit « Protocole de Carthagène sur la bio-sécurité, signé le 29 janvier 2000 à la suite de la *Convention sur la biodiversité* adoptée à Rio en 1992. Ce protocole n'est pas obligatoire. Il donne aux États des moyens juridiques contre les risques avérés ou potentiels induits par la biotechnologie.

**Catastrophe écologique :** Tout événement dont les conséquences provoquent une dégradation majeure des écosystèmes. Parmi les exemples, on peut citer l'assèchement de la mer d'Aral, la catastrophe de Tchernobyl ou la marée noire de l'*Erika*.

**Changement climatique :** Variation statistiquement significative de l'état moyen du *climat* ou de sa variabilité persistant pendant de longues périodes (des décennies ou plus). Ces changements peuvent être d'origine naturelle ou liés aux activités humaines (anthropiques). Cependant la *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques* (CCNUCC), dans son Article 1, définit les « *changements climatiques* » comme des changements « qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'*atmosphère* mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables. » Elle fait ainsi une distinction entre les « *changements climatiques* » qui peuvent être attribués aux activités humaines et la « *variabilité climatique* » due à des causes naturelles. Aujourd'hui on confond souvent « *changement climatique* » et « *réchauffement climatique* ».

**Charte de l'environnement :** Texte français ayant valeur de Loi constitutionnelle adopté par le parlement français le 24 juin 2004 et consacrant un nouveau droit individuel, celui du « *droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé.* » Ce texte comprend 10 articles. Cette charte porte ainsi au niveau constitutionnel des principes comme celui de la *responsabilité* et du « *pollueur-payeur* » ou comme le « *principe de précaution* ». Elle a été utilisée par le Conseil Constitutionnel pour annuler des articles de la loi de finance concernant des exonérations de la contribution carbone. Elle a aussi permis la relaxe des « *faucheurs d'OGM* ».

**Climat :** Ensemble des phénomènes météorologiques qui caractérisent l'état moyen de l'*atmosphère* et son évolution en un lieu donné.

**Cogénération :** Utilisation de la chaleur résiduaire de la production d'électricité (échappement des turbines à gaz, par exemple) à des fins industrielles ou de chauffage urbain. L'idée de cogénération se base sur le fait que la production électrique dégage une grande quantité de chaleur à température moyenne, habituellement dissipée dans l'environnement.

**Commerce équitable :** « Partenariat commercial qui vise un développement durable pour les producteurs exclus ou désavantagés. Il cherche à réaliser cela en proposant de meilleures conditions commerciales aux producteurs, en éduquant les consommateurs pour provoquer une prise de conscience, et en menant des campagnes » (Fédération européenne de commerce équitable)

**Conférence des Parties (COP) :** Organe suprême de la *Conférence-cadre des Nations unies sur les changements climatiques* (CCNUCC), comprenant des pays

qui ont ratifié la CCNUCC ou adhéré à celle-ci. La première session de la Conférence des Parties (COP-1) a eu lieu à Berlin en 1995, la dernière à Doha en mars 2010.

**Conseil économique pour le développement durable (CEDD) :** Organisme français créé en 2008 qui a pour mission principale d'éclairer, d'un point de vue économique, l'élaboration des politiques du ministère du même nom en lui proposant des méthodes d'évaluation et des instruments d'intervention publique.

**Conseil mondial des affaires sur le développement durable (World Business Council for Sustainable Development) :** Regroupement international d'entreprises appartenant plus de 30 pays différents et 20 secteurs industriels autour d'un engagement commun pour le développement durable sur le principe que le *Développement Durable* et le monde industriel ne peuvent progresser l'un sans l'autre. Ils ont inventé le concept « *d'éco-efficience* » ou « *éco-efficacité* », consistant à fabriquer plus en consommant moins de ressources en énergie et en réduisant le volume des déchets.

**Consommateur responsable :** Quelqu'un qui se questionne sur les produits et les services qu'il achète et sur la façon et les conditions dans lesquelles ils ont été produits (matières, conditions de travail et salaire des ouvriers...)

**Continuité écologique/intégrité écologique :** Non-fragmentation des écosystèmes par des infrastructures de transports qui les rendraient quasi-infranchissables par la plupart des espèces ou par des zones « polluées » ou très artificialisées hostiles à la faune et à la flore. Cette notion est recommandée par l'Agence européenne de l'environnement et intégrée au *Grenelle de l'environnement*.

**Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) :** Convention adoptée le 9 mai 1992 à New York et signée en 1992 lors du *Sommet de la terre* à Rio de Janeiro par 154 pays (aujourd'hui 189) plus la Communauté européenne. Son objectif est de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique (due à l'homme) dangereuse du système climatique ». Elle contient des engagements pour toutes les Parties. Conformément à la Convention, les Parties figurant à l'*Annexe I* visent à ramener les émissions de gaz à effet de serre non réglementés par le *Protocole de Montréal* à leurs niveaux de 1990 d'ici l'an 2000. La Convention est entrée en vigueur en mars 1994.

**Convention sur la diversité biologique :** adoptée au *sommet de la Terre* de Rio en 1992. Son objectif est de développer des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Elle est considérée comme le document clé qui a valeur de traité pour les pays qui l'ont ratifiée. Elle reconnaît pour la première fois au niveau du droit international que la conservation de la

diversité biologique est une préoccupation commune pour l'ensemble de l'humanité, et est consubstantielle au processus de développement.

**Copenhague** (Protocole de) : Amendement signé en 1992 au *Protocole de Montréal*

**Couche d'ozone** : L'ozone ( $O_3$ ) est une forme particulière de l'oxygène. Très instable il est naturellement produit à haute altitude. La *stratosphère* contient une couche dans laquelle la concentration de l'ozone est la plus élevée. Cette couche s'étend sur environ 12 à 40 km. La concentration d'ozone est maximale entre 20 et 25 km environ. Cette couche est appauvrie par des *émissions* anthropiques de composés à base de chlore et de brome. Ce phénomène est intitulé *trou de la couche d'ozone*. Il serait responsable de l'augmentation des cancers de la peau.

**Cycle solaire** : période pendant laquelle l'activité du soleil varie en reproduisant les mêmes phénomènes que pendant la période précédente. La durée d'un cycle est de l'ordre de 9 à 13 ans.

## D comme...

**Déchets (traitement)** : Quantité perdue dans l'usage d'un produit. La *Convention de Bâle* sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux distingue entre les déchets ordinaires qui sont des « substances ou objets qu'on élimine, qu'on a l'intention d'éliminer ou qu'on est tenu d'éliminer en vertu des dispositions du droit national » et les *déchets dangereux*, dont sont exclus les déchets radioactifs et ceux qui proviennent de l'exploitation normale d'un navire. Une directive européenne de 2008 mentionne en outre les *biodéchets* qui sont biodégradables. Le traitement de ces déchets dépend de leur nature. Selon les cas, on peut les *recycler* ou les stocker.

**Décroissance**/**«Transformation écologique de l'économie»**/**«croissance verte»**,/**«capitalisme vert»** : Déclinaisons diverses du modèle économique nécessaire pour améliorer l'environnement. La première, radicale, suppose une diminution de la production. Les Verts préfèrent les notions de « transformation écologique de l'économie » ou de « croissance verte », pour « remettre l'humain au cœur de l'économie ». Ils proposent d'investir dans des *éco-activités* ou des *éco-filières*. La « croissance verte » s'oppose au *capitalisme vert* dans lequel les entreprises prendraient en charge les problèmes environnementaux par le biais de la taxation.

**Déforestation/Déboisement** : Pratiques et processus conduisant à utiliser des terres couvertes de forêts à des fins non forestières. La déforestation serait un des principaux facteurs contribuant à l'effet de serre parce que la combustion ou la décomposition du bois rejettent du dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

**Désertification**/Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification : processus de dégradation des sols qui peut avoir lieu dans des zones

arides, semi-arides et subhumides sèches, à l'exclusion des déserts (zones hyper-arides), en raison de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines. La Convention des Nations Unies contre la Désertification (UNCCD) dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification a été créée à la demande de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. La Convention a été adoptée à Paris le 17 juin 1994.

**Développement durable :** Traduit de l'anglais *Sustainable Development*, d'abord sous la forme de « développement soutenable », ce terme s'impose dans les années 1980 comme désignant « un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cette définition pose à la fois la question du besoin de protéger la planète, et des évaluations de l'évolution démographique en rapport avec l'évolution de la consommation et de la production nécessaire pour assurer à tous un niveau de vie équivalent à celui des pays les plus développés.

### E comme...

**Earth Hour (heure pour la terre) :** Manifestation inaugurée en 2008 en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique consistant à éteindre symboliquement les lumières pendant une heure entre 20 h 30 à 21 h 30. Le 27 mars 2010, la manifestation a été suivie dans plus de 100 pays (237 villes en France)

**Echange des droits d'émission :** Le *Protocole de Kyoto* a prévu la possibilité d'échanger des droits d'émission de gaz à effet de serre entre pays (« Parties ») ayant ratifié la Convention sur le Climat des Nations Unies. Ces échanges, qui reposent sur le système des quotas, permettent aux pays ayant réalisé une réduction des émissions plus importante que ce qui leur était alloué de vendre cet excédent à d'autres pays qui pensent émettre plus que ce que le Protocole leur permet. Ce système d'échanges entre pays est effectif depuis 2008. Depuis janvier 2005, un système comparable d'échange entre entreprises a été mis en place en Europe. (Voir *Mécanisme pour un développement propre*)

**Eco-activités, Eco-filières :** « activités qui produisent des biens et services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air, et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes. » (OCDE). Les éco-filières sont les domaines d'exercice de ces éco-activités. Elles peuvent concerner l'assainissement de l'eau, le recyclage et la valorisation énergétique des déchets, la dépollution des sites, la biomasse, le solaire photo voltaïque, l'éolien, le traitement de l'air et du bruit, les biocarburants, la capture et le stockage du CO<sub>2</sub> et encore une éco-conception des produits de consommation.

**Ecobilan** : Voir *Analyse du cycle de vie*.

**Eco-citoyen** : Personne qui adopte des gestes et des comportements « responsables » vis à vis de son environnement. Un « éco-citoyen » fera des « éco-gestes ».

**Eco-construction et éco-rénovation** : Utilisation de matériaux ou méthodes de construction permettant d'améliorer l'environnement, le confort et la santé des occupants d'un bâtiment. En particulier par la préservation des ressources énergétiques (matières premières, eau), la lutte contre le changement climatique, la réduction des déchets et de la pollution, la qualité de l'air intérieur, le confort acoustique, la qualité environnementale et sanitaire des produits de construction.

**Eco-label ou éco-certificat** : Label européen attribué à un produit ou à un acteur, garantissant au consommateur la qualité d'usage du produit et la limitation de ses impacts sur l'environnement.

**Écologie** : Science des conditions d'existence et des interactions entre les organismes et leur environnement. Le terme est utilisé de façon impropre comme synonyme de protection de l'environnement ou pour désigner l'écologisme, utilisation politique des données scientifiques venues des laboratoires d'écologie.

**Écologisme/environnementalisme** : C'est la mise en application idéologique et politique des informations tirées des études scientifiques. Dans sa forme la plus extrême, cette doctrine suscite la recherche romantique d'un mode de vie en harmonie avec la nature. Pour les tenants de cette conception, non seulement l'Homme fait partie intégrante de la nature, mais celle-ci a une valeur intrinsèque (*deep ecology*). Elle est équilibrée et stable. A l'autre extrême, certains considèrent que la nature n'a de valeur que celle que l'Homme lui attribue pour l'exploiter. L'écologie politique insiste sur la prise en compte des enjeux écologiques dans l'action politique, mais aussi dans l'organisation sociale. Ils opposent une croissance illimitée à des ressources limitées.

**Eco-sceptique** : Terme en général utilisé de façon péjorative qui tend à désigner aussi bien ceux qui pensent que la technologie peut résoudre les problèmes environnementaux et ne croient pas à une limitation des ressources face à une croissance illimitée que ceux qui pensent que le réchauffement climatique n'est pas (seulement) dû à l'activité humaine.

**Écosystème** : Système d'organismes vivants en interaction, ainsi que leur environnement physique. Les limites de ce que l'on peut appeler un écosystème sont quelque peu arbitraires, et dépendent du centre d'intérêt ou de l'étude. Par conséquent, l'étendue d'un écosystème peut aller de très petites échelles spatiales jusqu'à l'ensemble de la terre.

**Ecotourisme/Tourisme vert** : Forme de tourisme où l'accent est mis sur la découverte de la vie sauvage et de la culture des « indigènes » d'une région. L'éco-



touriste va faire en sorte que sa présence ait le moins d'impact possible sur l'écosystème et sur le bien-être des populations locales.

**Effet de serre** : Processus de réchauffement de l'atmosphère dû à certains gaz. L'effet de serre permet d'avoir une température moyenne sur Terre de 15 °C contre -18 °C si cet effet n'existait pas. Il nous permet d'avoir des nuits plus chaudes et des jours plus frais qu'ils ne le seraient en l'absence d'effet de serre.

**Empreinte écologique** : Mesure de l'impact écologique des individus et des groupes selon leurs besoins en ressources naturelles. Cet impact est mesuré en termes de surface biologiquement productives de terre et d'eau nécessaires pour produire ces ressources et est exprimé en *hectares globaux* (hag). Cette représentation concrète d'une réalité virtuelle a pour objectif de faire réaliser que dans un monde fini où la population croît, plus cette « empreinte » est large, plus on s'éloigne de l'idéal de soutenabilité et de durabilité.

**Energie fossile** : Energie produite à partir de la combustion de restes fossilisés d'animaux (pétrole ou gaz) ou de végétaux (charbon)

**Energie renouvelable** : Energie basée sur des ressources naturelles en quantité non limitée (éolienne/solaire/géothermie).

**Environnement** : Ensemble des éléments naturels et artificiels au sein duquel se déroule la vie d'un organisme, plus particulièrement, ou se déroule la vie humaine.

## F comme...

**Faucheurs d'OGM** : Mouvement né en 2003 dans le Larzac, essentiellement français, qui revendique 6 700 militants. Ceux-ci se sont engagés par écrit à détruire les parcelles d'essai transgéniques et de cultures d'OGM en plein champ. Ils se réclament du principe de précaution inscrit dans la Charte de l'environnement.

**Fiscalité Environnementale** : La fiscalité environnementale se définit comme la fiscalité pesant sur les produits ou services ayant un effet sur l'environnement. Pour Eurostat, il s'agit de taxes « dont l'assiette est basée sur une nuisance environnementale ». (voir *taxe carbone*)

**Fonte des Glaciers** : Le recul des glaciers a été observé depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce recul affecte l'accès à l'eau et l'ensemble de l'écosystème, mais aussi à plus ou moins long terme le niveau de la mer. Cette fonte des glaciers est souvent montrée comme preuve du réchauffement climatique anthropique. Pourtant le recul de certains glaciers – comme ceux du Kilimandjaro – n'est pas directement dû au réchauffement anthropique, mais à la diminution des chutes de neige. Depuis 1980, un réchauffement climatique significatif aurait eu pour effet d'accélérer ce recul. Le *GIEC* a récemment transmis une fausse information annonçant la fin des glaciers himalayens pour 2035.

**G comme...**

**Gaz à effet de serre** : Gaz qui absorbent et réémettent les rayonnements infrarouges émis par la surface de la Terre déterminant une augmentation de la température ambiante. Le consensus actuel (voir *GIEC*) affirme que l'accumulation rapide dans l'atmosphère de ces gaz du fait de l'activité humaine risque de se traduire, à plus ou moins long terme, par un réchauffement terrestre général, entraînant une fonte des glaciers et un relèvement du niveau des mers avec des changements climatiques importants. Tous les chercheurs ne sont pas d'accord avec ces conclusions. Certains doutent du lien entre le réchauffement et l'activité humaine – ils y voient plutôt un effet de l'activité solaire. D'autres pensent que le réchauffement actuel s'inscrit dans les cycles climatiques habituels.

**Global compact** : En juillet 2000, sous l'égide de l'ONU, 50 multinationales, des syndicats et Amnesty International se sont engagés à respecter dix principes dans les domaines de l'environnement, des droits de l'homme et des droits du travail. Notamment, la liberté syndicale, la sauvegarde de l'environnement et l'arrêt du travail des enfants. Le Global Compact n'est pas un document contractuel, son application est donc laissée à la libre appréciation des entreprises et aucun contrôle n'est effectué.

**Green IT ou Green Computing** (que l'on pourrait traduire par *informatique écologique*) : Tendance technologique qui consiste à tenir compte des contraintes et des coûts en énergie (alimentation électrique et climatisation) des matériels informatiques. Certains lui reprochent de n'être qu'un concept marketing.

**Greenpeace** : Organisation non gouvernementale de protection de l'environnement.

**Greenwashing (verdissement d'image)** : Expression qui désigne désigner un procédé marketing par lequel une organisation communique autour de ses actions environnementales sans que cela corresponde dans les faits à un changement significatif dans ses pratiques.

**Grenelle de l'Environnement** : Ensemble de rencontres politiques organisées en France depuis octobre 2007, visant à mettre en place une politique cohérente en matière d'environnement et de développement durable. Le premier projet de loi « Grenelle 1 », adoptée en octobre 2008, définit un certain nombre d'engagements du gouvernement et décrit les mesures à mettre en œuvre sur différents thèmes : Biodiversité et ressources naturelles ; changement climatique ; environnement et santé ; production et consommation ; gouvernance et éducation ; compétitivité et emploi ; OGM ; déchets. Le projet de loi « Grenelle 2 » déposé en 2009 en est la déclinaison technique et territoriale.

**Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)** : Organe

scientifique international ouvert à tous les pays membres de l'ONU. Créé en 1988 à la demande du G7 (aujourd'hui G20) par l'organisation météorologique mondiale (OMM) et le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il a pour mission « d'évaluer, sans parti-pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation. » Bien qu'il ait obtenu en 2007 le Prix Nobel de la paix (conjointement avec Al Gore), son rapport de cette même année est controversé, plusieurs erreurs y ayant été relevées.

### H comme...

**Haut Conseil des biotechnologies** : Créé par la loi du 25 juin 2008 et mis en place par décret le 30 avril 2009, il reprend les missions des Commissions qui existaient auparavant à savoir la Commission du génie génétique et la Commission du génie biomoléculaire et constitue donc désormais l'instance d'évaluation compétente en termes de risques environnementaux liés aux OGM. Cependant, en ce qui concerne l'évaluation des risques nutritionnels et sanitaires des aliments contenant des OGM, c'est l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) qui possède la compétence.

### I comme...

**Impact environnemental** : Ensemble des modifications qualitatives, quantitatives et fonctionnelles de l'Environnement engendrées par un projet, un processus, un procédé, un ou des organismes et un ou des produits.

**Incidences (climatiques)** : Conséquences des changements climatiques sur les systèmes humains et naturels. En fonction de l'adoption de mesures d'adaptation, on peut distinguer les incidences potentielles et les incidences résiduelles. Incidences potentielles : Toutes les incidences susceptibles de se produire dans le cas d'un changement climatique prévu, sans mesures d'adaptation. Incidences résiduelles : Les incidences des changements climatiques qui devraient se produire après adaptation.

**Installation classée ICPE** : Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances pour la santé ou la sécurité des riverains. Ces installations doivent être déclarées et pour certaines sont soumises à autorisation préfectorale.

**ISO 14000** : Normes qui concernent le management environnemental. Ces normes sont supposées aider les entreprises à évaluer et maîtriser les impacts

de leurs activités, produits et services sur l'environnement, mais elles n'imposent pas d'exigences absolues en matière de performance environnementale. **ISR** : « Investissement Socialement responsable », réalisé selon des critères sociaux et environnementaux.

### J comme...

**Johannesburg** : Lieu où s'est déroulé le *Sommet de la Terre* de 2002. Dix ans après Rio, ce sommet a déplacé des préoccupations, de la dégradation de l'environnement vers l'organisation des sociétés humaines. Un « plan d'action » portant sur les engagements de la communauté internationale à réduire la pauvreté et protéger les ressources naturelles de la planète y est adopté.

**Justice écologique** : Respect, préservation ou promotion de « justes rapports » entre les êtres vivants, et d'un partage des ressources en dehors des marchés financiers. Cette notion s'accompagne de celle de « dette écologique » envers « les peuples les plus affectés par la destruction écologique ». Elle concerne les relations Nord/Sud, le Nord ayant « pillé » les ressources du Sud, détruit son environnement et s'étant attribué son espace écologique pour se débarrasser de ses gaz à effet de serre et ses déchets toxiques.

### K comme...

**Kyoto (Protocole)** : Traité international initié en 1997, lors de la troisième *Convention des Parties (COP3)* et à ce jour ratifié par 183 pays à l'exception notable des Etats-Unis. Il engage les signataires à réduire leurs émissions des six principaux gaz à effet de serre de 5 % en moyenne entre 2008 et 2012, par rapport à 1990, date choisie comme année de référence. Ce protocole est entré en vigueur le 16 février 2005 après sa ratification par la Russie en 2004, ce qui a permis de franchir le cap de 55 % des pays totalisant plus de 55 % des émissions.

### M comme...

**Marée noire** : Catastrophe écologique liée au déversement d'une importante quantité de pétrole brut ou de produits pétroliers lourds dans la mer, ainsi qu'à l'arrivée de cette pollution en zone côtière. Ce déversement a un impact sur la faune et la flore marine aussi bien que sur le littoral touché.

**Marine Stewardship Council (MSC)** : Label écologique accordé aux poissons et fruits de mer.

**Meadows (rapport)** : *Halte à la croissance*, c'est le titre français du rapport rédigé en 1970 par Dennis Meadows (du Massachusetts Institute of Technology) à la demande du Club de Rome et publié en 1972. Ce rapport est la première étude

importante soulignant les dangers écologiques du rythme de croissance économique et démographique que connaît le monde. Il prône la « croissance zéro » et réaffirme le caractère préoccupant des cinq tendances majeures, à savoir une industrialisation accélérée, une croissance démographique rapide, une malnutrition largement répandue, un épuisement des ressources non renouvelables et un environnement détérioré. Il a connu deux remises à jour en 1993 et en 2004 et vaut à son auteur le Japan Prize en 2009 malgré les nombreuses controverses et critiques qui l'entourent dans le milieu des économistes.

**Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) :** Mécanisme économique élaboré dans le cadre du *Protocole de Kyoto*. Selon ce mécanisme le financement et la réalisation de projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les pays en développement permet à des entreprises publiques ou privées d'acquérir des « crédits ». Ces crédits peuvent soit être utilisés par cette entreprise pour compenser sa propre pollution soit être vendues sur le marché libre. (Voir *Echange des droits d'émission*)

**Millénaire (Sommet/objectifs) :** En septembre 2000 s'est tenu à New York au siège de l'ONU un sommet qualifié de « Sommet du Millénaire ». Y ont été adoptés huit objectifs pour le développement dont le septième consiste à « Assurer un environnement humain durable ».

**Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES) :** Chargée de coordonner l'action de la France dans sa lutte contre les émissions de gaz à effet de serre tant au niveau national que dans les instances européennes et internationales. Elle assume également la fonction d'Autorité nationale désignée (AND) pour le *mécanisme de développement propre*.

**Montréal (Protocole de) :** Signé en 1987, il a été amendé en 1990 à Londres, en 1992 à Copenhague, en 1997 à nouveau à Montréal, puis en 1999 à Pékin. Il vise à réduire les émissions qui détruisent la couche d'ozone, et en particulier les chlorofluorocarbures (CFC). En 2009, les CFC sont définitivement supprimés, à l'exception de quantités très minimes et indispensables à l'utilisation en médecine. L'accord (*Protocole de Copenhague*) vise aujourd'hui à réduire les hydrochlorofluorocarbures (HCFC).

## N comme...

**Nano (sciences et technologies) :** Ensemble des études et des procédés de fabrication et de manipulation de structures, de dispositifs et de systèmes matériels à l'échelle du nanomètre (symbole : nm, un milliardième de mètre). À l'échelle nanométrique, la matière présente des propriétés différentes ou amplifiées par rapport aux propriétés des mêmes matériaux à une échelle plus grande.

Le développement des nanotechnologies pourrait permettre de répondre à plusieurs enjeux majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle, notamment : le stockage de l'énergie, la lutte contre la pollution de l'eau et du sol, et la prévention des maladies infectieuses. Il pourrait favoriser en parallèle la diminution de consommation de matières premières pour un même service rendu et contribuerait ainsi au développement durable. Plus de 800 produits de notre vie courante contiennent aujourd'hui des nano-matériaux : crème solaire, électroménager, mobilier, voitures... Les nanotechnologies et leurs applications sont d'ores et déjà largement utilisées dans les domaines de l'informatique et de la téléphonie (pour le stockage et le traitement de l'information), de l'énergie et de la médecine. D'autres se développent dans les domaines des cosmétiques, de l'alimentation (conservateurs, colorants...), de l'habillement, et des matériaux de construction.

**Natura 2000** : Réseau écologique européen découlant des directives européennes « oiseaux » et « Habitat ». Les États membres s'engagent à maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable.

**Niche écologique** : 1- Position occupée par un organisme, une population ou une espèce dans un écosystème. OU 2- Somme des conditions nécessaires à la survie et à la reproduction de cet organisme, population ou espèce.

### O comme...

**OGM** : Organisme génétiquement modifié. Désigne tout organisme (plante ou animal) dont le patrimoine a été modifié en laboratoire afin de lui conférer de nouvelles propriétés transmissibles à la descendance. Le *protocole international de Carthagène* sur la biosécurité régule les échanges d'OGM entre pays. A ce jour 150 pays, dont la France, ont ratifié le protocole, qui est entré en vigueur en septembre 2003. Au niveau européen, la législation est basée sur une évaluation au cas par cas des risques pour la santé publique et l'environnement. Toute utilisation d'OGM fait l'objet d'une autorisation préalable. En France, conformément aux conclusions du *Grenelle de l'Environnement* d'octobre 2007 une loi sur les OGM a été promulguée le 25 juin 2008, prévoyant entre autres l'établissement d'un *Haut Conseil des biotechnologies* et la définition de filières « sans OGM »

**Organisme transgénique** : Organisme génétiquement modifié par transfert sur son génome de gènes appartenant à une autre espèce.

### P comme...

**Permis d'émission** : Autorisation non transférable ou négociable d'émettre une quantité déterminée de substance accordée par une autorité administrative (organisation intergouvernementale, agence gouvernementale centrale ou

locale) à une entité régionale (pays, infranational) ou sectorielle (une entreprise individuelle).

**Pluies acides** : Précipitations dont l'acidité dépasse un PH de 5,6. Cette acidité due à la pollution industrielle est réputée causer d'importants dégâts écologiques.

**PNUE (programme des NU pour l'environnement)** : Programme créé à la suite de la conférence de l'ONU de Stockholm en 1972, conférence où fut évoqué pour la première fois l'impact de l'industrialisation sur l'équilibre environnemental de la planète. Sa mission est de « montrer la voie et d'encourager la coopération pour protéger l'environnement. Elle se doit aussi d'être une source d'inspiration et d'information pour les Etats et les populations et un instrument de facilitation leur permettant d'améliorer la qualité de leur vie sans toutefois compromettre celle des générations à venir ».

**Politique « sans regrets »** : Politique qui entraînerait des bénéfices sociaux ou économiques nets justifiant leur adoption, en plus des *changements climatiques* attendus. Par exemple, la transformation des villes limitant drastiquement la circulation automobile amène à la fois une réduction des émissions de dioxyde de carbone, mais aussi et simultanément une réduction du bruit et des accidents de la circulation. Elle a aussi des conséquences économiques favorables, comme la réduction des pertes de temps dans les embouteillages et une amélioration des bilans économiques des transports publics.

**Pollution** : Introduction (généralement humaine, mais parfois naturelle) de substances ou de radiations, entraînant une perturbation plus ou moins importante de l'écosystème et qui menace la survie, la reproduction ou le comportement des organismes qui y sont exposés.

**Principe de Précaution** : Règle selon laquelle « l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économique acceptable » (déclaration n° 15 de Rio de Janeiro). Ce principe est invoqué dans de nombreux domaines : environnement, santé publique, sécurité alimentaire, risques naturels et industriels, libertés publiques... Invoqué par exemple par les *faucheurs d'OGM*, son application abusive est dénoncée par les chercheurs qui leur reprochent de leur interdire les recherches qui pourraient prouver le danger ou l'innocuité de leurs travaux.

**Principe pollueur-payeur** : Principe selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution, doivent être supportés par le pollueur.

**Q comme...**

**Quotas de CO<sub>2</sub>** : Mesure qui consiste, suite au *Protocole de Kyoto*, à définir une limite des rejets atmosphériques d'un pays ou d'une entreprise. Dans la pratique, l'État fixe pour chaque période, des objectifs de réduction d'émission à chacune des installations concernées par le biais d'un Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ) qui prend la forme de *permis d'émission* pouvant faire l'objet d'échanges au niveau national ou international.

**R comme...**

**Recyclage** : Traitement des déchets ménagers et industriels par la réutilisation de leur matière première dans la fabrication de nouveaux produits. Contrairement à l'incinération qui ne récupère que l'énergie contenue dans le produit, le recyclage permet plusieurs réutilisations de la même matière première. Le verre peut ainsi être réutilisé à l'infini.

**Registre des émissions polluantes** : Ce registre, qui regroupe les déclarations faites annuellement par télé-déclaration les exploitants sous le contrôle de l'inspection des *installations classées*, est actuellement consultable sur Internet. Il existe un registre national consultable à l'adresse [www.irep.ecologie.gouv.fr](http://www.irep.ecologie.gouv.fr) et un registre européen à l'adresse <http://prtr.ec.europa.eu/>. Il permet notamment aux populations riveraines des installations concernées de disposer d'informations précises et mises à jour chaque année, sur l'évolution de leur environnement. Il propose une recherche rapide des données sur les émissions, soit par établissement (avec des critères portant sur nom, région, département, commune...), soit par polluant (critère de substance, milieu...), soit par déchet (type de déchets, filière d'élimination...) ou soit à partir d'un outil cartographique

**Responsabilité (Sociétale des entreprises, ...)** : Concept selon lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités et dans leur interaction avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

**Rio de Janeiro** : Lieu du deuxième sommet de la Terre (en fait le troisième) en 1992. La Conférence a notamment été l'occasion d'adopter un texte fondateur de 27 principes, intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » qui précise la notion de développement durable, et un programme d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle, appelé Action 21 ou *Agenda 21*. D'autres textes y ont été rédigés : La « Déclaration de principes concernant les forêts », La « Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique » et la « Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ».



### S comme...

**Scénario climatique** : Représentation simplifiée du futur *climat*, fondée sur un ensemble d'hypothèses. De plus en plus de scientifiques exploitent le concept de « scénarios de changements climatiques » pour ainsi pouvoir évaluer l'ensemble des risques et impacts potentiels, en fonction des incertitudes diverses.

Semaine européenne de l'énergie durable : Manifestation organisée par l'Union Européenne. Cette campagne allie conférences, débats, concours... et une remise de « Prix européens de l'énergie durable ».

**Sommets de la terre (Stockholm, Nairobi, Rio, Johannesbourg)** : Les Sommets de la terre sont des rencontres internationales ayant lieu tous les dix ans entre les dirigeants des différents pays du monde. Leur but est de prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Le premier Sommet de la Terre s'était déroulé en 1972 à Stockholm. Celui de Nairobi au Kenya, 10 ans plus tard, est souvent occulté car il est considéré comme un échec, aussi celui qui s'est tenu à Rio en 1992 porte officiellement le numéro II.

### T comme...

**Taxe carbone/contribution climat-énergie** : Taxe environnementale sur l'émission de dioxyde de carbone, *gaz à effet de serre*, dans le but de contrôler le *réchauffement climatique*. Cette taxe qui existait dans plusieurs pays européens devait être mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Certaines exonérations qu'elle prévoyait ont été jugées non conformes à la Constitution, et le projet a été retiré.

**Technologies vertes** : Technologies qui apportent des solutions pour corriger et traiter les pollutions, pour réduire la consommation d'énergie ou pour produire des sources alternatives d'énergie.

**Trame verte** : Concept utilisé dans les pays francophones depuis les années 1980-1990. Cette expression couvre des réalités diverses, selon l'époque, le pays, ou le domaine considérés (urbanisme, environnement, écologie urbaine...). En France, c'est un outil d'aménagement du territoire destiné au maintien durable du dynamisme de la biodiversité, et l'une des priorités du Grenelle de l'environnement. Elle avait déjà été expérimentée en 1996 dans le Nord-Pas de Calais. Elle est constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. La trame verte est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées le long de ces cours d'eau. Ce projet introduit pour la première fois dans le droit français la notion de *continuité écologique*. Il a été en 2009 traduit par une proposition de loi (dite *Loi Grenelle II*)

**Tri selectif (des déchets)** : On parle plutôt aujourd'hui de « collecte sélective

des déchets ». Il s'agit de séparer à la source les ordures ménagères afin d'en améliorer le traitement et de ne pas incinérer ceux qui peuvent être *recyclés*. Le but étant de réduire leur *empreinte écologique*.

### U comme...

**Union mondiale pour la nature ou Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), anciennement Union Internationale pour la Protection de la nature (UIPN) :** Fondée en 1948, renommée en 1956. Elle a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour la conservation de l'intégrité et diversité de la nature et veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. L'Union représente le plus vaste réseau de connaissances sur l'environnement dans le monde.

### V comme...

**Ville Durable :** Ville dont l'aménagement – pour et avec les habitants – respecte les principes du développement durable et de l'urbanisme écologique par la prise en compte conjointe des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels. Que ce soit au travers d'une architecture respectant les normes écologiques, de l'aménagement des transports et du cadre de vie, d'économies dans la consommation d'énergies et des ressources naturelles. Elles respectent en général les principes de *l'Agenda 21* local, y compris des modes de démocratie participative. En France la ville de Pont-Audemer (Eure) est donnée comme un exemple de ville s'engageant dans une démarche de développement durable.

**Voynet (Loi) :** loi du 25 juin 1999 Ou Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Elle a pour objectif une démocratie plus participative et un développement plus durable et harmonieux.

### W comme...

**Washington (convention) :** Signée en 1973, plus connue comme Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES selon le sigle anglais). Régule le commerce de 34 000 espèces animales et végétales.

### X comme...

**Xéro-paysagisme :** Méthode d'aménagement paysager qui utilise des plantes qui n'ont pas besoin d'une grande quantité d'eau

**Sources :**

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

Site de l'ONU

Site de l'Union européenne

Glossaire du site greenpod (<http://www.greenpod.fr/>)

*L'écologie pour les nuls*, Franck Courchamp, First Editions, 2009

Diverses encyclopédies en ligne

Sites des diverses associations